

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 AVRIL 2018
PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-huit, le douze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de GREMONVILLE, convoqué le cinq avril deux mil dix-huit, s'est réuni publiquement à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel BEUZELIN, Maire.

Etaient présents : MME Auzou (arrivée à 20H50), MM Beuzelin, Fouquier, Lecoufle, Danezan, Castel, Wallerich, De Saint Tigny, Démottais, de Murat.

Etait Absent Excusé : Mr Canchel.

Etait Absent :

Pouvoir : Mr Canchel a donné pouvoir à Mr Fouquier.

Secrétaire : Mr Démottais Benoit.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 FEVRIER 2018

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que :
 - 1) les travaux du parking cimetière sont exclus du dispositif de subvention du Département et de l'Etat
 - 2) le projet de création d'une aire de co voiturage est à l'étude au Département
 - 3) la famille BERTIN n'a pas encore donné son accord de servitude aux Bassins Versants pour qu'ils puissent réaliser un aménagement de retenue d'eau sur la prairie située auprès de l'habitation de Monsieur CASTEL.

***APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
ET DU COMPTE DE GESTION 2017***

DL/2018/010 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal

Monsieur le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2017 qui peuvent se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

- | | |
|---|--------------|
| - Résultat de fonctionnement Commune 2017 : | 183 541.80 € |
| - Résultat antérieur reporté Commune : | 170 340.19 € |
| - Résultat à affecter Commune : | 76 722.58 € |

Section d'investissement

- Solde d'exécution d'investissement Commune 2017 :	- 228 163.41 €
- Solde des restes à réaliser Commune :	- 48 996.00 €
- Besoin de financement	277 159.41 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de Monsieur Jack DANEZAN, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votes, approuve le Compte Administratif 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2017

DL/2018/011 Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2017

Constatant que le Compte Administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement Commune de	353 881.99 €
- Un déficit d'investissement Commune de	228 163.41 €
- Soit un excédent cumulé de	125 718.58 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- 76 722.58 € au compte 002 (report à nouveau solde créditeur) à la section de fonctionnement
- 228 163.41 € au compte 001 (report à nouveau solde créditeur) à la section d'investissement
- 277 159.41 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

PARTICIPATION 2018 SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA DURDENT, SAINT-VALERY ET VEULETTES

DL/2018/012 Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la participation annuelle 2018 qu'il a reçue du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint-Valery et Veulettes soit une somme de 1 328.99 €.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, les membres décident d'inscrire cette somme au Budget Primitif 2018.

PARTICIPATION 2018 SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS CAUX-SEINE

DL/2018/013 Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire au Budget Primitif 2018 la participation annuelle 2018 au Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux-Seine.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, les membres émettent un avis favorable.

**DESIGNATION DES DELEGUES AU
SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS
DE LA DURDENT, SAINT-VALERY ET VEULETTES**

- DL/2018/014** Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'afin d'obtenir le même délégué représentant la Communauté de Commune et notre Commune au sein du Syndicat Mixte des Bassins Versants Durdent, Saint Valery et Veulettes, il convient de changer le délégué suppléant. Il propose donc de nommer Monsieur Nicolas FOUQUIER en remplacement de Monsieur Daniel LECOUFLE.
Les membres, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, émettent un avis favorable.

VOTE DES SUBVENTIONS

- DL/2018/015** Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votes, décide de voter les subventions suivantes :

Associations	Sommes
Association des Parents d'Elèves	400.00 €
Association Détente Arc en Ciel	80.00 €
Association Eglise de Grémonville	100.00 €
Association Maires du Canton	80.00 €
Banque Alimentaire	124.00 €
Club des Anciens de Grémonville	400.00 €
Comité des Fêtes de Grémonville	500.00 €
Emergences (Versement au Foyer des Tilleuls de Grémonville)	100.00 €
Gest & Dim	100.00 €
Total	1 884.00 €

VOTE DES TAXES LOCALES

- DL/2018/016** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, décide de reconduire les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe d'Habitation : 12.98 %
- Taxe Foncière Bâti : 11.43 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 24.44 %
- CFE : 18.28 %

ce qui représente un produit fiscal attendu de 211 274 € pour 2018

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

- DL/2018/017** Le Budget Primitif 2018 de la Commune de Grémonville qui intègre, d'une part, les restes à réaliser et d'autre part, les résultats reportés 2017, s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- Section de fonctionnement : 451 589.00 €
- Section d'investissement : 621 712.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, décide d'adopter le Budget Primitif 2018.

CITERNE A INCENDIE

DL/2018/018 Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite à la nouvelle réglementation en vigueur concernant la défense extérieure contre l'incendie, la commune doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie. A défaut, la collectivité peut être considérée comme responsable si, en cas d'incendie, les équipements se révèlent défectueux, insuffisants ou inadaptés à fournir le volume d'eau défini par le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'installer des réserves à incendie dans les hameaux de Cotte-Cotte et Gournay où il n'existe aucune protection contre l'incendie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à ces travaux
- charge Monsieur le Maire de solliciter les devis correspondants
- décide de solliciter des subventions auprès du Département.

Des crédits ont été inscrits au budget communal 2018.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents en ce sens.

ECOLE INTEGRATION AMFREVILLE LES CHAMPS DANS LE RPIC

DL/2018/019 Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale a demandé à rencontrer Monsieur le Maire de Grémonville et Monsieur le Maire d'Yvecrique pour échanger sur les états prévisionnels des effectifs pour la rentrée prochaine.

La situation pour les 3 années à venir fait état d'une stabilité relative mais avec garantie limitée sur le maintien ou non des cinq classes (moyenne avant et après fermeture d'une classe ?).

« Votre école est sous surveillance » dixit M. l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Monsieur le Maire d'Yvecrique l'a informé, par oral et par écrit, du réel potentiel dont la commune dispose pour maintenir les effectifs (le parc locatif LOGEAL compte 56 logements) Monsieur le Maire d'Yvecrique est membre de droit lors des commissions d'attribution des logements vacants.

C'est un levier appréciable qui lui permet de réguler, dans un sens ou dans un autre, les effectifs scolaires.

Quant à la demande d'Amfreville les Champs, de venir intégrer notre RPIC, cela lèverait tout risque, dans l'immédiat et dans un avenir proche, d'une fermeture de classe sans déséquilibrer, aujourd'hui et demain, l'organisation pédagogique de notre école (voir répartition à la rentrée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, décide :

- d'autoriser l'intégration de la Commune d'Amfreville les Champs au Regroupement Pédagogique Intercommunal à partir de la rentrée 2018.
- D'autoriser Monsieur le Maire à modifier les termes de la convention pour intégration d'Amfreville les Champs dans notre RPIC.

DEVIS
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

DL/2018/020 Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la SARL DUCOURTIL EXPERTISE concernant la réalisation de divers diagnostics immobiliers sur des bâtiments appartenant à la Commune (ancienne école et 2 logements situés Place Micheline Ostermeyer aux n° 167 et 173) qui doivent être mis en vente prochainement soit une somme de 1 597.00 € T.T.C.
Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré (7 voix Pour et 4 Abstentions) émettent un avis favorable.

ESTIMATIONS
VENTE BATIMENTS COMMUNAUX

DL/2018/021 Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les diverses estimations fournies par les agences immobilières concernant la vente des bâtiments communaux (ancienne école et 2 logements situés Place Micheline Ostermeyer aux n° 167 et 173) :

Agence	Logement situé au 173, Place Micheline Ostermeyer	Logement situé au 167, Place Micheline Ostermeyer + Ancienne école
CAPIFRANCE	105 000.00 €	75 000.00 €
FVP	108 826.00 €	72 668.00 €
CENTURY 21	80 000.00 € à 85 000.00 €	60 000.00 € à 65 000.00 €
NORMANDIE PATRIMOINE	70 000.00 €	80 000.00 €

Les membres, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, décident de fixer un prix net vendeur de :

- **65 000.00 €** pour l'ancienne école et le logement situé au 167 Place Micheline Ostermeyer
 - **80 000.00 €** pour le logement situé au 173 Place Micheline Ostermeyer
- et de confier ces ventes aux agences CENTURY 21 et NORMANDIE PATRIMOINE.

L'agence LEBAS IMMOBILIER va être contactée afin qu'elle se retire de ces ventes.

DEVIS
MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX
(MAIRIE ET SALLE COMMUNALE)

DL/2018/022 Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis qu'il a reçus concernant la mise en accessibilité de la Salle Communale et de la Mairie :

- 1) Travaux de plomberie : SARL FONTAINE LAURENT : 525.48 € HT soit 630.58 € T.T.C
- 2) Travaux de menuiserie : Entreprise DUCHESNE : 3 792.62 € H.T soit 4 551.14 € T.T.C

Les membres, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, émettent un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

REPAS DU 1^{ER} MAI 2018

DL/2018/023 Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que, comme habituellement, le Repas des Anciens va avoir lieu le 1^{er} mai et que les personnes extérieures à la Commune qui souhaitent participer à cette journée devront régler une somme de 25.00 € correspondant au tarif fixé pour ce repas.

Il informe également que, ce même jour, 3 personnes de la Commune (Mrs MENIELLE, DARRAS et DAULARD) se verront remettre la médaille d'honneur du travail.

POSTE D'ACCOMPAGNATEUR DE CAR

DL/2018/024 Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal, qu'afin de libérer du temps à Monsieur Laurent HEBERT, il a proposé le poste d'accompagnateur de car à Madame Brigitte DHAUMONT à compter du 14 mai 2018.

Madame Brigitte DHAUMONT, ayant accepté cette fonction, sera rémunérée en heures complémentaires à raison de 4H00 par semaine pour la période du 14 mai au 06 juillet 2018.

Un avenant à son contrat de travail sera établi pour cette période.

Les membres, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, émettent un avis favorable.

BON ALIMENTAIRE
FAMILLE LECOEUR

DL/2018/025 Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la famille LECOEUR de Grémonville a des soucis financiers suite à un arrêt de travail et au non-paiement des indemnités de la Sécurité Sociale sur le mois d'avril 2018.

Par conséquent, cette famille, composée de 2 adultes et 2 enfants âgés de 8 et 10 ans, n'a pas d'argent pour acheter de la nourriture ce mois-là.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de leur attribuer un bon alimentaire (hors alcool) d'une valeur de 100.00 € TTC chez INTERMARCHE à Sainte-Marie-des-Champs.

Les membres, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, émettent un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Jack DANEZAN informe le Conseil Municipal que la bouche d'égout située près de Monsieur Sylvain CANCEL est abîmée.
- Monsieur Eric CASTEL propose l'instauration d'un prix aux Grémonvillais pour la location de la salle des fêtes. Il demande également si le changement des tables et des chaises est envisagé cette année.
- Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les travaux du City Stade vont être lancés et que le Pôle Ingénierie a été missionné pour lancer l'appel d'offres concernant les travaux de réfection de voirie à Cotte-Cotte.
- Monsieur Eric CASTEL informe le Conseil Municipal qu'il faudrait mettre en place le Plan Communal de Sauvegarde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres